

PLU de Sainte Marie des Champs - BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation édictées par la délibération de mise en révision en date du 16 09 2008 étaient les suivantes

- a) **affichage sur les panneaux d'informations** situés sur la façade la mairie et en tous lieux de la commune qui seront déterminés, des différentes étapes de l'élaboration du PLU, à savoir :
- le diagnostic,
 - le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
 - le cas échéant, les orientations d'aménagement spécifiques à des secteurs de la commune,
 - le rapport de présentation, le règlement, et les annexes,
 - la présentation du dossier sous forme d'articles dans la presse ou dans les différents bulletins municipaux avant le débat municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable,
 - l'exposition (lieux publics à définir : mairie, salle municipale) des éléments du diagnostic, du projet d'aménagement de développement durable, (le cas échéant des orientations d'aménagement du rapport de présentation, du règlement, et des annexes).
- b) **mise à disposition** du public de registres en mairie, afin de consigner les observations,
- c) **organisation de trois réunions** publiques :
- à l'occasion de la présentation du diagnostic,
 - présentation du PADD et des orientations d'aménagement,
 - établissement du règlement et des documents graphiques,
 - procéder à la mise sur internet du projet avec forum de discussion.

Conformément à cette délibération :

- des panneaux d'informations ont été exposés lors des différentes phases d'élaboration du PLU,
- un registre a été laissé à la disposition du public en mairie,

Seuls deux courriers ont été transmis à la municipalité dans le cadre de la concertation :

- un souhait d'un habitant de voir se développer l'industrie sur la commune (cette vocation des sols n'a pas été retenue pour Sainte Marie des Champs par le SCOT mais il est prévu le développement de zones d'activités dans le PLU conformément aux orientations du SCOT en cours d'élaboration)
 - un souhait de voir se développer des liaisons douces afin de rejoindre les équipements sportifs d'Yvetot ainsi que de réaliser un trottoir rue du Méniltat pour les mêmes raisons.
 - souhait d'interdire la Rue de la Garenne aux plus de 3t500 ce qui existe déjà puisque celle ci existe sur la rue des Mésanges – Cette interdiction existe mais ne peut pas s'appliquer aux engins agricoles qui ne peuvent circuler autrement dans ce secteur (il existe un sens unique.
 - un courrier mentionne un désaccord vis-à-vis de la réglementation du PLU n'autorisant pas les constructions nouvelles supérieures à 30m² dans les hameaux.
- des articles ont permis d'informer la population dans la presse et dans le bulletin municipal,

Articles dans le Paris Normandie du 27 juin 2011, 26 juin 2012

Articles dans le Courrier Cauchois du 24 juin 2011, 8 juillet 2011, 22 juin 2012

- un forum a été ouvert sur internet (une seule remarque consignée sur l'urbanisation de la commune)
- 3 réunions publiques ont été organisées : les 30 juin et 14 décembre 2011 et le 19 juin 2012.

Les questions suivantes ont été posées lors de la concertation :

Lors de la première réunion publique, il a été demandé la création d'un city stade. Dans le cadre du projet de PLU, il a été évoqué la possibilité de le créer au nord de la zone A Urbaniser Centrale.

Lors de la deuxième réunion publique, des questions relatives à la station d'épuration ont été soulevées. Il a été répondu que les opérations sur la partie nord de la commune seraient raccordées à la station d'épuration d'Yvetot. La problématique de la desserte par les cars scolaires a été évoquée (tout comme lors de la première réunion publique) et certains habitants ont souhaité avoir des informations sur les projets de zone d'activités commerciales. La question des transports en commun a été analysée avec la commune d'Yvetot lors des ateliers AEU.

La problématique de la dévaluation des biens concernés par un périmètre de risque a été soulevée lors de la dernière réunion publique et des demandes de renseignements sur les études à mener pour lever les périmètres de risques par les habitants ont été effectuées.